

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Nous, Maire de la Commune de CROZON,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L. 2213.1,

Vu la demande en date du 16 mai 2024, par laquelle la SAS ATOUT TERRASSEMENT – Saint Jean Leidez - 29160 CROZON demande l'autorisation de stationner un camion LAFARGE BETON au droit du 11 rue Général Lamoricière en CROZON, pour une livraison de béton, le 23 mai 2024 à partir de 13 h 00,

ARRETONS,

ARTICLE 1 Le 23 mai 2024 à partir de 13 h 00

Le stationnement sera interdit au droit du 11 rue Général Lamoricière en CROZON.

L'entreprise LAFARGE BETON sera autorisée à stationner ponctuellement un camion de livraison de béton au droit du 11 rue Général Lamoricière en CROZON.

ARTICLE 2 Le 23 mai 2024 à partir de 13 h 00

Afin de sécuriser le chantier, la rue Général Lamoricière sera temporairement barrée à la circulation le temps de la livraison de béton par l'entreprise LAFARGE BETON.

ARTICLE 3

Un renfort de signalisation devra être installé, à savoir :

Route barrée
Rétrécissement de chaussée
Stationnement interdit
Panneaux Travaux AK5

ARTICLE 4

Le pétitionnaire doit maintenir au droit de son chantier, le libre passage et la sécurité des véhicules et des piétons et se conformer aux instructions qui lui seraient données à cet effet par les services compétents.

Le pétitionnaire a la charge de la signalisation de son chantier dans les conditions prévues par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

Il est responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

ARTICLE 5

L'accès aux propriétés riveraines, aux secours et au service de répurgation sera maintenu.

ARTICLE 6

Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :
Directrice Générale des Services de la ville de CROZON
Service de Police Municipale
Brigade de Gendarmerie Nationale de CROZON
Services Techniques Municipaux
Communauté des Communes de la Presqu'île de Crozon Aulne Maritime.

Sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera notifié au pétitionnaire.

Pour extrait certifié conforme L'Adjoint délégué
A Crozon, le 23 mai 2024
P/Le Maire



Philippe BRUN
Philippe BRUN